LES OBSESSIONS DE FO

Trois encarts de FO-Hebdo (1) publiés récemment, traitent :

- de la stratégie communiste et de la CGT,
- du catholicisme social et de la CFDT,
- et enfin, de la "révolution permanente" qui caractériserait FO.

Cette étude d'un secrétaire confédéral, Roger SANDRI, préfacée par Roger LERDA, étude qui se caractérise par son insigne faiblesse et sa confusion n'aurait pas mérité notre attention si elle n'était la manifestation des obsessions de FO et si elle n'était l'occasion d'attaques virulentes et fielleuses contre les positions de la CFDT.

L'OBSESSION ANTICOMMUNISTE

Elle est bien connue, aussi nous ne nous attarderons guère.

Soulignons d'abord que FO nie toute évolution à l'intérieur du mouvement international *eurocommunisme, polycentrisme et compromis historique ne sont que des manifestations nouvelles de la stratégie impérialiste soviétique...*

A travers les médias et les "spécialistes" de l'information, il est monnaie courante de porter des commentaires sur le comportement de tel ou tel leader communiste d'Europe Occidentale, de mettre en opposition la liberté d'esprit et de parole les sentiments démocratiques des "bons" BERLINGUER et SANTIAGO CARILLO avec le manque de souplesse des "méchants" MARCHAIS ET CUNHAL.

Tout cela n'est que fiction. Ceux qui ont cru ou qui persistent à croire qu'à travers l'eurocommunisme les choses ont pu changer doivent comprendre que le but final, c'est-à-dire l'avènement hégémonique d'une bureaucratie de type stalinien n'est pas abandonné. Dans la stratégie d'accession au pouvoir, il est tout simplement tenu compte des particularités nationales, étant entendu que ces visées d'accession au pouvoir doivent s'effectuer dans le cadre des rapports de solidarité existant entre les "partis frères" et dans le respect de l'internationalisme prolétarien, c'est-à-dire , en langage clair, qu'avant toute chose doivent passer en priorité les intérêts du Parti communiste de l'URSS et sa stratégie internationale ...

---

(1) "Mettre les choses au point" - FO-Hebdo n° 1587 - 18.4.79
"Mettre les montres à l'heure" " n° 1589 - 9.5.79
"Immobilisme doctrinal ou révolution permanente" " n° 1596 4.7.79

Bien sûr, l'anticégétisme découle de l'anticommunisme et toute évolution positive de la centrale est niée a priori. On n'hésite même pas à caricaturer les positions. C'est ainsi que, parlant de la proposition développée par J.L. MOYNOT de création de conseilsd'ateliers dans le cadre d'une gestion démocratique des entreprises nationalisées, on oublie tout simplement de dire que c'est dans ce cadre-là et l'on aboutit à une "salade" où le système proposé est assimilé à des exemples étrangers qui n'ont strictement rien à voir avec. *Partant de la nouvelle orientation du PCF, la CGT adopte le principe des élections des délégués d'ateliers sur la base du système italien, c'est-à-dire des "conseils de fabriques" ou encore celui des commissions ouvrières espagnoles.*

Suit un paragraphe du programme d'action CGT sur les conseils d'ateliers et de services : *Composés de travailleurs de l'atelier ou du service, ces conseils pourraient, dans des conditions à établir, se doter d'un collectif élu et être habilités à passer des contrats avec l'entreprise pour la réalisation de certains objectifs économiques et sociaux.*

Commentaires de FO : *En court-circuitant l'Organisation syndicale, seule habilitée par la loi à signer des contrats collectifs, c'est la remise en cause de la législation du 11 février 1950; c'est l'organisation de "l'unicité syndicale" qui permet d'offrir au patronat une réelle collaboration et une sorte de participation, telle qu'elle était amorcée après la guerre, lorsque les ministres communistes participaient aux différents gouvernements.... tout en écartant de la vie syndicale les organisations comme FO qui refusent l'association capital-travail.*

On est en pleine confusion volontaire dans le but de discréditer l'idée des conseils d'ateliers que la CGT a d'ailleurs empruntée à la CFDT.

Mais les obsessions de FO dépassent les frontières et c'est toute l'évolution du syndicalisme italien qui est condamnéesans appel. Sous le terme de "finlandisation" est dénoncée la pratique unitaire italienne qui *a conduit les organisations syndicales libres de ce pays à passer complètement sous la férule de l'organisation communiste CGIL, elle-même au service du Parti Communiste Italien, de l'Eurocommunisme du compromis historique, lui-même élément subsidiaire de la stratégie mondiale et hégémonique de l'URSS.*

Est dénoncée aussi, à cette ocasion, la pénétration des organismes syndicaux internationaux par les communistes *en s'appuyant sur les organisations chrétiennes dites "progressistes".* C'est ici la CES qui est visée et l'appui apporté par la CFDT à la candidature CGT.

Mais vis-à-vis du syndicalisme italien, le texte de FO va plus loin. On n'hésite pas à comparer les conceptions de Bruno TRENTIN à celles de MUSSOLINI. Là encore, on ne s'embarrasse pas de subtilités. Bruno TRENTIN de la CGIL dans un article publié par "Le Monde" le 6 décembre 1978 déclare : *l'austérité peut être une stratégie si elle vise à transformer les structures économiques et sociales.*

Commentaires de FO : *C'est ce que l'on pourrait appeler, une sorte de nivellement des classes par l'ascétisme. Pour arriver à cette transformation, Bruno TRENTIN à l'occasion d'un débat organisé le 24 juin 1978 par la Maison Populaire de Montreuil, pose lui aussi les rapports de pouvoir, nécessitant une multiplication d'embryons de pouvoirs populaires à la base, allant jusqu'à préconiser la gestion*

corporative de l'Etat sur la base d'une concertation triangulaire entre patronat, mouvement syndical et exécutif étatique, l'objectif, suivant ses propres déclarations étant de mettre kes institutions traditionnelles devant le fait accompli. MUSSOLINI n'a jamais dit autre chose.

L'OBSESSION ANTICEDETISTE

Cette obsession a apparemment une triple origine. D'abord une obsession anticléricale qui caractérise une partie de FO. Elle ressort très nettement du texte "Mettre les montres à l'heure" et elle rejaillit sur la CFDT car, selon FO, *la CFDT s'insère dans le redéploiement politique et syndical de l'Eglise s'effectuant au niveau national et international, redéploiement qui sera consacré, en 1961, par le Concile Vatican II et par son aggiornamento... La naissance de la CFDT, en 1964, n'est pas autre chose qu'une conséquence de cet aggiornamento...* C'est ensuite le prolongement de l'obsession anticommuniste dans la mesure où la CFDT accepte de jouer le jeu de l'unité d'action avec la CGT.

C'est enfin l'expression d'un "certain anti-intellectualisme (2) de FO et de son immobilisme, dans la mesure où la CFDT est la centrale qui par ses analyses a le plus remis en cause une conception un peu figée du syndicalisme.

L'anticédétisme s'exprime à plein dans le texte "Mettre les montres à l'heure". La technique de cet article consiste à mettre face à face des morceaux de textes isolés de tout contexte, les uns empruntés à des penseurs chrétiens ou à des encycliques, les autres tirés de textes récents de la CFDT. Le but est de montrer la convergence dans les analyses et les propositions et au-delà de démontrer que les solutions proposées dans les deux cas conduisent tout droit au corporatisme, doctrine sur laquelle se sont appuyés le fascisme et l'hitlérisme. Nous ne pouvons tout reprendre, contentons nous seulement de quelques exemples.

L'autogestion c'est le corporatisme.

R. SANDRI reproduit une analyse de la pensée d'un partisan de l'ordre social chrétien René de la Tour du Pin (1834-1924) qui préconise le retour à la corporation, association professionnelle unissant dans le cadre d'une entreprise, les patrons, les ouvriers et les représentants de la classe dirigeante, formant le comité d'honneur. Il précise ensuite que l'organisation corporative deviendra la structure du fascisme et que, dans une période plus proche de nous, réapparaîtront les grandes idées sur l'association capital-travail et en 1969 les tentatives pour *donner aux organisation syndicales des pouvoirs qui, en démocratie sont dévolus aux parlementaires, thèses qui reprennent, à peu de choses près, l'organisation corporative de la Tour du Pin, si ce n'est en les actualisant* et qui provoquerait l'opposition de FO.

Suit alors un paragraphe qui concerne la CFDT : *Si nous manifestons notre opposition aux thèses autogestionnaires, c'est également pour les mêmes raisons. Car les conseils d'ateliers et de bureaux, débouchant sur les comités économiques et sociaux locaux puis, sur les organismes régionaux et nationaux chargés d'élaborer la planification démocratique ... toutes ces théories fallacieuses qui émergent, en permanence, du flou politique actuel... ne sont pas autre chose que la vieille con-*

(2) déjà signalé par A. BERGOUNIOUX dans son livre "Force-Ouvrière" Le Seuil 1975 collection politique - p. 213

ception réactionnaire tendant à vouloir transcender la lutte des classes au nom d'un hypothétique "Bien Commun". Et l'auteur ajoute René de la Tour du Pin n'est-il pas le premier autogestionnaire ?

Un peu plus loin, on peut lire : *Au vrai, en condamnant l'autogestion, nous ne nous sommes jamais trompés... c'est parce qu'au-delà du verbiage qui l'entoure, l'autogestion n'est qu'une variante de l'association capital-travail, une réminiscence de la Charte du Travail,"ancrée" à gauche pour les besoins de la cause. C'est la voie conduisant au corporatisme et au totalitarisme.*

Voilà qui est clair, mais examinons de plus près le raisonnement. LA TOUR DU PIN est présenté comme l'inspirateur du thème de l'autogestion à la CFDT ; or, il ne fut même pas l'un des hommes auxquels se réfèreront les syndicats chrétiens à leur naissance. Partisan des syndicats mixtes, groupant patrons et ouvriers, il fut au contraire l'un des adversaires des syndicats purement ouvriers, des syndicats "séparés" considérés comme contenant en germe la "guerre sociale".

Et si SANDRI connaissait un peu son histoire, il saurait qu'à la veille de la seconde guerre, alors que florissaient les théories fascistes et corporatistes, le congrès de 1939 de la CFTC examinait un important rapport présenté par Paul VIGNAUX analysant les conditions du maintien de l'indépendance syndicale dans l'organisation professionnelle afin de s'opposer aux théories corporatistes en vogue.

Mais alors, quels seraient les inspirateurs de l'idée d'autogestion ? Ne serait-ce pas les militants de la vieille CGT d'avant 1914, ceux qui votèrent la Charte d'Amiens à laquelle FO fait si fréquemment référence pour fonder son indépendance par rapport aux partis ? Ne lit-on pas dans cette charte *Mais cette besogne* (l'amélioration immédiate de la condition des salariés) *n'est qu'un côté de l'oeuvre du syndicalisme : il prépare l'émancipation intégrale avec, comme moyen d'action, la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance sera dans l'avenir le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale.* Il serait intéressant de savoir pourquoi FO n'assume qu'une partie de son héritage et pourquoi cette centrale ne donne de la Charte d'Amiens qu'une interprétation tronquée ?

Et puisqu'il est question d'héritage, il nous faut parler aussi du néo-socialiste belge Henri de MAN dont il est question à plusieurs reprises dans le texte. Henri de MAN qui développa tout au début des années 30 des idées sur la planification, sur l'économie mixte, sur les réformes de structures et qui tourna mal en 1940, n'est nullement un des ancêtres auxquels la CFTC s'est référée. Si l'on en croit un historien proche de Force Ouvrière, il a inspiré le plan de la CGT de Léon JOUHAUX dans les années 1933-35. Là encore *"rendons à César ce qui est à César et à FO ce qui est à FO"* !

Si le flacon a changé, le contenu est le même conclut R. SANDRI après avoir comparé la doctrine sociale de l'Eglise et le projet de société CFDT.Examinons de près les éléments de cette "démonstration", ils sont au nombre de trois :

1)- La propriété.

La doctrine de l'Eglise nous dit-on considère la propriété comme une fonction sociale : pouvoir d'administration et de distribution; or, la CFDT met elle aussi à la base de son projet la propriété sociale et insiste sur le fait que des pouvoirs sont attachés à la notion de propriété.

Il y a là conclut SANDRI une *convergence irréfutable*. Soyons sérieux ! Le discours de l'Eglise concerne la propriété privée qui est considérée comme une fonction mais aussi comme un droit. Tandis que si l'on reprend le texte d'Edmond MAIRE cité par SANDRI on peut lire *Nous avons déjà dit que l'instauration d'une société autogestionnaire était incompatible avec le maintien de la propriété privée des principaux moyens de production et d'échanges... Il ne s'agit donc pas seulement d'un changement de propriétaire, mais bien d'une mise en cause de la notion de propriété elle-même ... c'est la notion de propriété avec les pouvoirs qui y sont attachés qu'il faut faire éclater afin de redistribuer ses diverses fonctions...*(1)

Dans un cas, on reconnait le droit de propriété privée en insistant sur le fait que ce droit inclut des devoirs, dans l'autre cas, on le remet en cause. Il faut beaucoup de mauvaise foi pour considérer qu'il y a convergence !

La seule convergence tient au fait que dans les deux cas on considère que la propriété confère un pouvoir. Mais tous les théoriciens de la propriété sont d'accord là-dessus quelles que soient leurs opinions politiques ou religieuses. Sous le régime féodal, la possession de la terre par le seigneur lui donne aussi pouvoir sur les hommes, c'est le régime de la vassalité. Aujourd'hui, dans l'entreprise, n'est-ce pas sur le droit de propriété que repose le pouvoir réglementaire du patron, son pouvoir disciplinaire, celui de commander, d'organiser le travail...

2) *Le bien commun*

Si nous avons bien lu, l'autogestion fait partie de ces *théories fallacieuses* qui tendent *à vouloir transcender la lutte des classes au nom d'un hypothétique bien commun.*

Le bien commun est un terme traditionnel de la doctrine sociale de l'Eglise, il consiste nous dit un spécialiste de cette doctrine *dans l'harmonie elle-même, dans la paix sociale, dans l'équilibre des rapports sociaux, dans la stabilité et dans l'assurance de tous les éléments souvent matériels qui contribuent à cette tranquillité et à cette sécurité.*

Mais où diable les "théoriciens" de FO ont-ils trouvé le terme de bien commun dans les textes de la CFDT ! Rassurez-vous ils ne l'ont pas trouvé, mais en cherchant bien ils en ont repéré les traces. En effet, dans son livre "Demain l'autogestion" Edmond MAIRE écrit, à la suite du texte précédemment cité sur la propriété : *"Dans une société autogestionnaire, les différents pouvoirs que la propriété confère à son détenteur seront répartis entre les divers centres de décision autogérés : l'entreprise, la communauté régionale ou locale, au plan national.* Le mot est lâché *la communauté* et le brillant analyste de FO conclut *Rien ne manque à l'analyse de MAIRE : la propriété, le pouvoir, la communauté.*

Il faudra faire attention maintenant quand on parlera des "communautés urbaines" cela voudra dire que l'on est pour le "nouvel ordre social", pour "la société organique communautaire", que l'on entend donner une base organique à la société, rassembler le politique et l'économique, le tout reposant sur la fusion des classes dans un même creuset qui, suivant les époques et les circonstances, s'appellera la nation, la communauté. !!!

Mais nos camarades de FO n'ont-ils pas entendu dire qu'au congrès de 1970 la CFDT avait fait une analyse en terme de "lutte de classe" ? Lutte de classe qu'elle pratiquait d'ailleurs bien avant cette date ! Si ! Mais il ne s'agit que d'un bavardage Certes, à travers tout le verbiage communément usité par la CFDT, il est maintenu un certain flou, une certaine ambiguïté, y compris à travers le bavardage sur la lutte des classes. Mais il s'agit de l'arbre qui masque la forêt car, ce qui demeure fondamental, c'est que les antagonismes de classes sont schématiquement ramenés à la notion du Bon et du Méchant.

Il nous faut remercier nos camarades de FO, orfèvres en matière de lutte de classes, de bien vouloir nous apporter leurs critiques et leurs lumières afin de nous faire progresser dans la voie d'une saine lutte de classe !!!

3) Combler le vide entre l'individu et l'Etat

R. SANDRI cite d'abord un texte de Pie XI : L'individualisme a réussi à briser, à étouffer presque cet intense mouvement de vie sociale qui s'épanouissait, jadis, en une riche et harmonieuse floraison de groupements les plus divers. Commentant ce texte, il conclut qu'il s'agit là de l'ordre corporatiste, puis il poursuit : A partir de là, on peut aisément supposer que l'autogestion qui, elle aussi, donne priorité au groupe sur l'individu, en s'appuyant sur les conseils d'ateliers, de bureaux, sur les conseils d'écoles, de quartiers, sur les conseils économiques et sociaux locaux, maillons de la chaîne destinée à élaborer la fameuse planification démocratique, et sur un conseil économique et social rénové, converge avec la définition faite par le papePie XI, du rôle des "collectivités" à interposer entre l'Etat et les individus.

Ce texte appelle plusieurs remarques, d'abord on ne peut assimiler, sans autres preuves, le texte de Pie XI et l'ordre corporatiste. Mais laissons cela pour voir essentiellement ce qui nous concerne. L'autogestion nous dit-on, donnerait priorité au groupe sur l'individu, mais n'est-elle pas justement l'un des moyens de faire participer l'individu à son niveau, de lui donner la possibilité de n'être plus le simple sujet d'un groupe plus vaste sur lequel il n'a aucune prise. Et la CFDT, n'ignorant pas les risques, insiste sur le maintien des possibilités de contestation dans la société autogestionnaire, quel que soit le degré de démocratisation atteint dans l'entreprise comme dans l'économie, le syndicalisme garde son autonomie dans sa fonction de contestation, de force d'impulsion, de contrôle contre l'arbitraire, de protection des travailleurs... Elle distingue d'autre part très nettement intervention des travailleurs dans la gestion et rôle du syndicalisme qui n'a pas à intervenir dans celle-ci. Mais les "intellectuels" de FO ne s'embarrassent pas de ces nuances. Pour eux, l'autogestion c'est l'intégration dans l'entreprise puis ensuite dans les rouages de l'Etat de la classe ouvrière, avec en corollaire l'élimination du syndicalisme libre, indépendant, contestataire, tel qu'il est conçu par la CGT-FO, telle que se veut être une authentique organisation de classe (sic)

La nécessité d'intercaler les collectivités entre l'Etat et les individus est reconnue par tout un courant du mouvement ouvrier français qui a remis en cause le rôle de l'Etat. La Commune de Paris (1871) insistant sur l'autonomie communale, celle-ci n'ayant pour limite que celle des autres communes dont l'association par contrat doit assumer l'unité nationale, ne se situe-t-elle pas dans ce courant ?

Si R. SANDRI avait un peu plus étudié la question, il aurait vu sans doute que s'il y a une certaine convergence sur le but avec la doctrine de l'Eglise, il y a divergence sur les moyens. L'originalité de la position CFDT c'est justement la participation de ces diverses collectivités à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la planification démocratique par tout un système de contrats, contrats qui n'excluent pas les conflits pouvant survenir entre les divers niveaux.

Nos camarades de FO considèrent-ils qu'entre l'Etat et l'individu il n'y a rien ? Leur bible est-elle la loi LE CHAPELIER qui en 1791 affirmait *Il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individu et l'intérêt général* ? Mais alors que font-ils dans une organisation syndicale ?

L'IDEOLOGIE FO

Ces textes de SANDRI sont assez révélateurs de ce que l'on pourrait appeler "l'idéologie de FO".

INDIVIDUALISME LIBERAL

Nous affirmons et nous l'avons démontré que notre syndicalisme est bien le produit des idées libérales nées en 1789, car c'est l'individualisme libéral qui a fait éclater le carcan corporatiste entravant les forces productives, masquant par la coercition, la réalité des contradictions d'intérêts existant entre les classes sociales écrit R. SANDRI qui, par ailleurs, dénonce les dangers qu'entraîne toute remise en cause de ces théories libérales.

Que l'on reconnaisse le rôle joué par les idées libérales dans la destruction du système des corporations, parfaitement d'accord ; mais qu'à partir de là on affirme que le syndicalisme de FO est *le produit des idées libérales* sans faire aucune distinction entre libéralisme politique et libéralisme économique et en insistant sur l'individualisme libéral, laisse pour le moins rêveur. Ne sommes-nous pas là en face d'une manifestation de l'immobilisme de FO qui, sous prétexte d'éviter *toute forme d'intégration à l'entreprise et à l'Etat* (danger que la CFDT ne sous-estime pas) préfère ne pas remettre en cause le système actuel. *Nombreux actuellement sont les esprits férus de prospective politico-sociale qui jettent inlassablement les ébauches de la société future. Maintes fois,* dit R. SANDRI, *nous avons écrit et répété que nous ne détenions aucun projet de société.... Certes, nous avons conscience que dans le monde dans lequel nous vivons, tout est loin d'être parfait, mais il faut admettre, à moins de faire preuve d'une mauvaise foi incurable qua la société dans laquelle nous vivons n'a pas engendré la paupérisation des masses.*

LA PEUR DU MOT "POUVOIR"

On ne trouve dans le texte aucune réflexion sur la répartition des pouvoirs dans la société et sur la nécessité d'une remise en cause. Il ressort du texte une sorte de peur face à tout ce qui pourrait être un "pouvoir des travailleurs ou un "pouvoir syndical".

La CGT-FO se refuse à être un "contrepouvoir" elle considère qu'elle n'est qu'un"contrepoids". On pourrait certes se demander si, dans l'absolu, il y a une différence entre ces deux expressions : pour le physicien qu'est-ce qu'un poids, sinon une force, et pour le politologue qu'est-ce qu'un pouvoir sinon "une force au service d'une idée" ou tout au moins "la capacité d'utiliser à l'occasion la force".

En réalité, sous le choix des mots se cache la volonté de ne pas voir l'organisation syndicale assumer un pouvoir économique (idée avec laquelle la CFDT est complètement d'accord) *aucune propension ne nous pousse à détenir le pouvoir économique ni, par relation, à jouer un rôle de contrepouvoir. Ce serait, par là-même, contraire à notre conception syndicale.*

Mais la peur du mot pouvoir n'entraîne-t-elle pas FO à refuser tout pouvoir aux travailleurs ? Nous avons déjà vu la façon dont est caricaturée l'idée des conseils d'ateliers. Dans une autre partie du texte est caricaturée l'action menée par la CFDT, pour que sur les conditions de travail les salariés *aient leur mot à dire.*

Non seulement cette action est rapprochée de la *mystique du travail* chère à certains milieux écclésiastiques dans les années 1930, mais aussi du slogan lancé par le Dr LEY, Ministre du travail socialiste du 3è Reich : *le travail dans la joie* et de la *mystique du travail* au Japon *conduisant les salariés en uniforme, après la culture physique collective, à saluer les couleurs et à entonner l'hymne à la gloire de l'entreprise.*

Décidemment, les camarades SANDRI er LERDA ne reculent devant rien, devant aucun amalgame lorsqu'il s'agit de combattre kes idées qui les dérangent. Mais cette peur du "pouvoir" ne semble pas gêner nombre de responsables FO lorsqu'il s'agit de conquérir, avec l'aide du patronat, les présidences dans les organismes paritaires.

L'ETAT ARBITRE

Reprenant un texte de mars 1978 sur la distinction entre partis politiques et syndicats, SANDRI parle d'abord du rôle des partis d'opposition, puis il écrit *quand ils accèdent au pouvoir pour gouverner, les partis... sont amenés à faire la synthèse des intérêts particuliers, au nom de l'intérêt général, alors que le rôle de l'organisation syndicale sera de continuer à agir sur son propre terrain, c'est-à-dire sur un terrain de classe, pour la défense des intérêts des salariés.*

Et un peu plus loin, après avoir dit que FO ne détient aucun projet de société, SANDRI ajoute *dans notre conception... nous laissons aux partis politiques le soin d'élaborer leurs propres projets, conservant de notre côté le droit de critiquer ...*

Nous pourrions demander aux camarades de FO si *l'intérêt général* n'est que la version laïque du *bien commun* et s'ils pensent que M. BARRE dégage depuis trois ans qu'il est au pouvoir les meilleurs solutions *au nom de l'intérêt général* ?

Mais laissons cela, ce qui est important c'est la conception qui se dégage du rôle de l'Etat, des partis et des syndicats. L'Etat tel que présenté ainsi est un arbitre entre des intérêts particuliers. Les syndicats ne sont eux que des représentants d'intérêts particuliers, des sortes de groupes de pression, des *lobbies* qui doivent distinguer soigneusement leurs tâches et leur champ d'action de ceux des partis. Le syndicat n'a notamment pas pour tâche d'élaborer sa propre stratégie globale de transformation de la société. Il ne peut que contester et parfois combattre la stratégie élaborée par les partis.

Cette notion de syndicat groupe de pression, telle qu'elle ressort de ce texte est très étriquée par rapport à toute la tradition du syndicalisme français. Pour ne retenir que les cas les plus récents, les syndicats lorsqu'ils participèrent à la Résistance, lorsqu'ils luttèrent contre la guerre d'Algérie défendirent plus que les seuls intérêts des salariés. Est-ce en fonction de cette conception du syndicat, pur groupe de pression, que les syndicalistes FO furent si peu présents dans la lutte pour la paix en Algérie ?

LE CONTRAT COLLECTIF

Point n'est besoin de beaucoup insister sur cette notion, on sait l'attachement de FO à la notion de contrat collectif. A ce propos, R. SANDRI parle de la *doctrine d'action, basée sur le tryptique : discuter, négocier, contracter.* Mais, non content d'insister la-dessus, le texte va chercher dans l'histoire des cautions pour le moins discutables et notamment la Charte d'Amiens.

En 1906, le célèbre Congrès d'Amiens va fixer de façon définitive la doctrine d'action de la CGT affirmant .... surtout la volonté de pouvoir négocier avec l'interlocuteur patronal sur la base du contrat collectif, moyen technique de négociation certes, mais surtout reconnaissance de fait par la bourgeoisie et le patronat de la classe ouvrière en tant que classe...

On a beau relire la Charte d'Amiens, il n'y est pas question de contrat collectif; certes, ceci n'exclut pas que la pratique en existait depuis de nombreuses années, mais dans l'optique des syndicalistes révolutionnaires qui dirigent la CGT au moment du congrès d'Amiens il s'agit beaucoup plus d'établir une législation corporative votée librement par les assemblées syndicales et imposée aux employeurs par la grève comme une loi, ce qui n'exclut pas toutefois les compromis. Voilà une bien curieuse façon d'écrire l'histoire. On avait déjà vu qu'il y avait des blancs dans la charte telle qu'écrite par FO, on constate maintenant qu'il y a des rajouts.

S'il faut trouver des cautions historiques au contrat collectif, il faut aussi ne pas lésiner sur les résultats obtenus grâce à lui. Alors que tous les observateurs constatent qu'en France la pratique contractuelle est nettement moins développée que dans d'autres pays et qu'en matière de salaire notamment la pratique des "minis" ne donne pas des résultats satisfaisants, R. SANDRI n'hésite pas à écrire que la loi du 11 février 1950 votée grâce à FO *va permettre aux fédérations de branches de couvrir leur propre champ d'application professionnel d'un formidable réseau conventionnel*. Un peu plus de modestie, davantage de combativité et la participation à l'unité d'action permettraient d'améliorer ce réseau qui, pour l'heure, n'a rien malheureusement de formidable !

°°°

Telles sont donc quelques unes des réflexions qu'on peut faire à propos de ces textes de FO. Pour conclure, il faut insister surtout sur la méthode inadmissible qui a présidé à l'élaboration de ces textes. L'auteur, nous l'avons souligné, n'hésite pas non seulement à tirer l'histoire à lui, soit par méconnaissance, soit volontairement, mais encore à tirer des phrases de leur contexte, à pratiquer l'amalgame en rapprochant des citations ou même simplement en faisant des allusions. Ce qui caractérise ce texte de FO c'est la malhonnêteté intellectuelle et l'on croit rêver lorsque Roger LERDA présentant le texte de R. SANDRI écrit *cela est fait dans un véritable esprit laïque qui est le nôtre. En effet la laïcité, pour nous, n'est pas seulement la tolérance (terme irritant quand il sous-entend une certaine condescendance) mais le respect de l'opinion d'autrui.* !!!

Où est, dans ces textes, le respect de l'opinion d'autrui ; on croirait lire un pamphlet de la plus pure époque stalinienne ! Camarades de FO, vous seriez-vous laissés contaminer ?

✸

Janv 1980